



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 10 décembre 2019, à 20 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. le Conseiller	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron
	La trésorière	Sylvie Poitras

2019-12-10 - 455

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

2019-12-10 - 456

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que préparé et déposé par la greffière adjointe;

ADOPTÉ

2019-12-10 - 457

Adoption du budget Exercice financier 2020

Monsieur Guy Charbonneau, maire, présente aux citoyens présents à cette séance extraordinaire, les prévisions budgétaires non consolidées de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour l'exercice financier 2020, lesquelles prévoient des revenus et des dépenses de l'ordre de 24 014 200 \$;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que les prévisions budgétaires non consolidées de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, préparées pour l'exercice financier 2020, soient et sont adoptées telles que présentées;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-12-10 - 458

Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le programme des dépenses en immobilisations de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, se chiffrant à la somme de 15 200 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, soit adopté et qu'il soit confiné aux archives de cette Corporation;

ADOPTÉ

2019-12-10

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2019-12-10 - 459

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Marie-Eve Charron, greffière adjointe